

L'IMMENSITÉ D'ALLAH
&
LE JUGEMENT DE CELUI QUI
L'INSULTE

اللَّهُ أَكْبَرُ

TRADUCTION DU LIVRE DU CHEIKH

**ABDULAZIZ
ET-TARIFI**

Préface

Cet ouvrage est le fruit des efforts de plusieurs frères et sœurs anonymes, visant à diffuser la science de manière gratuite et explicite au plus grand nombre. L'œuvre originale a été traduite, dans le souci de retranscrire les écrits de la manière la plus fidèle possible au texte original.

Vous pouvez également participer à cette œuvre de bien en diffusant cet ouvrage au plus grand nombre, soit physiquement en imprimant la version simplifiée et en la partageant avec votre entourage ou dans les lieux de culte autour de vous, soit par le biais de la version digitale, afin de contribuer à cet acte de bien et d'obtenir une part de la récompense.

Vous pouvez accéder gratuitement à ces différentes versions (imprimable/digital) via le QR code suivant :



Nous demandons au Seigneur, le Très-Haut, d'accepter notre œuvre.

Invocations :

Louange à Allah, avec une louange qui correspond à Son mérite. Je Le remercie pour Ses faveurs, avec une gratitude qui multiplie Ses bienfaits. Je reconnais que la création est incapable de glorifier Sa grandeur comme il se doit, en raison de l'immensité de Sa connaissance qui les englobe.

Ses bénédictions sont incomparables, Ses louanges sont incessantes et incommensurables. À Lui appartiennent le premier et le dernier, et à Lui est le retour. Il n'y a de Dieu que Lui, l'Unique, sans associé, ni concurrent, ni semblable.

Je prie et salue le Prophète analphabète Muhammad, fils de Abdullah, ainsi que ses compagnons. Que la paix et les bénédictions soient sur eux.

Introduction :

Il est d'une importance intellectuelle et religieuse primordiale de connaître la grandeur du Créateur, exalté soit-Il, et Ses lois universelles. Il est crucial de reconnaître la majesté du Créateur, glorifié soit-Il, qui a façonné toutes les créatures. Chaque chose créée porte en elle des signes évidents de Sa grandeur, de Sa perfection, et de Sa beauté créatrice. Que chacun observe en lui-même et considère les signes de Sa création :

"Et dans vos propres personnes, ne voyez-vous donc pas ?"
(Adh-Dhâriyât : 21).

Noé, paix sur lui, a dit à son peuple :

"N'avez-vous pas vu comment Allah a créé sept cieux superposés, et y a placé la lune comme une lumière et a fait du soleil une lampe brillante ?" (Noé : 13-14).

Ibn Abbas, qu'Allah l'agrée, et Mujahid ont dit :

"Ne craignez-vous pas Allah, comme il se doit de Le craindre et de L'honorer ?" Noé les a ramenés à une réflexion sur eux-mêmes et sur leurs états.

- Ad-Durr Al-Manthûr (8/290-291).
- Jâmi' Al-Bayân de Tabari (23/196).
- Ma'âlim At-Tanzîl de Baghawi (5/156).

Pour qu'ils puissent connaître Sa vérité, ils doivent contempler en eux-mêmes et dans leurs caractéristiques, car cela suffit pour vénérer Allah et reconnaître Sa puissance ; ainsi, ils deviennent

humbles en considérant les autres créatures d'Allah dans l'univers, le ciel et la terre.

En réalité, les gens ignorent la grandeur d'Allah car ils observent Ses signes sans discernement, passant devant eux précipitamment sans en tirer profit, sans réfléchir ni contempler :

"Et combien de signes y a-t-il dans les cieux et sur la terre, auxquels ils passent sans se soucier ?" (Yusuf : 105).

Ainsi, les signes ne profitent pas, et les miracles ne touchent pas les esprits insouciants et les cœurs inattentifs. Allah n'est vénéré que par celui qui Le voit ou qui voit Ses signes et comprend Ses caractéristiques. C'est pourquoi la grandeur d'Allah diminue dans les cœurs insouciants et inattentifs, et ainsi certains méprisent et se moquent de Lui.

Certains nient et renient Allah, peut-être même l'insultent et se moquent de Lui. Ils méprisent par ignorance Sa grandeur et Ses attributs, ne reconnaissant pas Ses qualités. Ainsi, la grandeur d'Allah dans les cœurs diminue proportionnellement à l'ignorance de Son importance et de Son rang. Le respect pour Allah diminue également en proportion de l'ignorance de Sa Majesté.

Magnifier Allah, Exalté Soit-Il, et Honorer Ses Lois

Il est adoré et magnifié proportionnellement à Son pouvoir et à Son statut dans les cœurs.

Adoration des Associés et Mépris des Grands

Les polythéistes adoraient les idoles et méprisaient les grands, vénérant ainsi ce qui était méprisable. Allah, le Très-Haut, a illustré cette absurdité en disant :

“Ô gens, une parabole vous est proposée, écoutez-la : Ceux que vous invoquez en dehors d’Allah ne pourraient même pas créer une mouche, même s’ils s’y mettaient tous ensemble. Et si la mouche leur enlevait quelque chose, ils ne pourraient pas le récupérer. Le demandeur et le demandé sont tous deux faibles. Ils n’ont pas estimé Allah comme Il devrait l’être. Allah est certes Fort et Puissant.” (Sourate Al-Hajj, Versets 73-74)

Exaltation d’Allah, Le Très-Haut

Il est essentiel de connaître Ses attributs et Ses noms, de méditer sur Ses signes, de contempler Ses versets et Ses bienfaits, et de tourner son regard et son introspection vers les états des nations disparues et la fin de ceux qui ont menti et de ceux qui ont cru.

Connaissance de Ses Lois

Connaître Ses lois, Ses commandements et Ses interdictions, et les magnifier en les respectant et en les mettant en pratique, fait revivre la foi dans le cœur. Sans une foi vivante, le cœur ne peut croire fermement. La dignité et le respect des ordres et des interdictions d'Allah ne se réalisent que si le croyant enjoint ce qu'Il a ordonné et s'abstient de ce qu'Il a interdit. Sans cela, il n'y a ni dignité ni respect. C'est pourquoi Allah, le Très-Haut, a dit à propos de la sanctification des rites sacrés :

“Ainsi, quiconque exalte les rites d'Allah, cela procède en effet de la piété des cœurs.” (Al-Hajj : 32)

La Dignité des Ordres Divins

L'exaltation des ordres et des interdictions relève de la dignité des ordres. L'athéisme ne se manifeste pas dans les droits d'Allah, et les transgresseurs ne deviennent infidèles qu'en négligeant ces ordres et en les méprisant. Malheureusement, il est devenu courant parmi certaines personnes, ignorantes d'Allah et de Son honneur, de maudire Allah - qu'Il soit exalté - Ses commandements et Ses décrets, notamment dans les pays du Sham et de l'Irak, ainsi que dans certains pays d'Afrique.

Importance de l'Explication et de la Clarification

Une telle attitude nécessite une explication approfondie, avec une clarification du danger et de la corruption qu'elle représente pour les esprits sains, et dans toutes les lois célestes, afin de repousser définitivement les incitations du diable et ses pièges. Il est impératif de glorifier le Créateur, béni soit-Il et exalté soit-Il, et de purifier Sa

divinité de toute chose prononcée par la langue ou visée par les intentions des âmes.

En résumé :

Insulter, c'est-à-dire tout discours ou acte visant à rabaisser, se moquer ou mépriser Allah Tout-Puissant, est une apostasie. Les musulmans s'accordent sur ce point, que ce soit de manière sérieuse, en plaisantant, en se moquant, par inadvertance ou par ignorance. Il n'y a pas de différence entre les intentions des gens dans ce cas, car ce qui compte est ce qui est apparent.

La Vérité de l'Insulte et sa Signification

Toute expression que les gens considèrent comme une moquerie, une dégradation ou une insulte est également considérée comme telle dans la loi islamique (Shari'a). Cela inclut les malédictions, les discours vulgaires et obscènes, les gestes et les mots offensants. Les expressions considérées comme des insultes dans une culture le sont aussi dans une autre, même si elles diffèrent en forme.

Le Jugement de l'Insulte envers Allah le Très-Haut

Les gens de l'islam ne divergent pas sur le fait que l'insulte envers Allah est une apostasie (kufr) et que celui qui insulte Allah doit être mis à mort (*à condition que ce soit dans un pays qui applique la Shariah et que cette décision ai été prise par la plus haute autorité religieuse en termes de jurisprudence c'est à dire un juge*). Cependant, ils divergent sur l'acceptation de son repentir et si celui-ci le sauve - c'est-à-dire s'il peut être pardonné ou non. Il y a deux opinions bien connues parmi les savants.

L'Offense et ses Conséquences

L'insulte et la moquerie sont parmi les plus grandes offenses. Allah, le Très-Haut, a dit :

« En vérité, ceux qui offensent Allah et Son Messenger, Allah les a maudits dans ce monde et dans l'au-delà, et leur a préparé un châtement humiliant. » (Les Coalisés : 57)

Ceux qui offensent les croyants et les croyantes sans qu'ils l'aient mérité se chargent d'une calomnie et d'un péché manifeste. L'offense envers Allah ne Lui cause aucun tort, Gloire à Lui ; l'offense envers les croyants leur cause un tort, mais un tort qui ne nuit pas à Allah. L'offense envers Allah le Très-Haut ne Lui cause absolument aucun tort !

Dans le hadith qoudsi, Allah, exalté soit-Il, dit :

“Ô Mes serviteurs ! Vous ne pouvez ni Me nuire ni Me profiter.” (Rapporté par Muslim, 2577)

Allah a maudit celui qui cause du tort dans ce monde et dans l'au-delà. La malédiction signifie l'exclusion du serviteur de la miséricorde divine, tant dans cette vie que dans l'au-delà. Seuls les mécréants peuvent être rejetés de ces deux miséricordes.

Lorsque Allah mentionne ceux qui offensent les croyants et les croyantes, Il ne précise pas qu'ils seront maudits dans l'au-delà, car les actes tels que l'insulte, la malédiction, la calomnie et l'accusation ne rendent pas automatiquement une personne

mécréante. Une accusation ne devient diffamation que si elle est avérée. Ensuite, Allah précise qu'Il a préparé un châtiment humiliant pour ceux qui causent du tort :

"Certes, ceux qui offensent Allah et Son Messenger, Allah les maudit ici-bas comme dans l'au-delà, et leur prépare un châtiment avilissant." (Sourate Al-Ahzab, verset 57)

Le terme "châtiment humiliant" dans le Coran est utilisé uniquement en référence aux mécréants. La glorification d'Allah, exalté soit-Il, implique la négation de tout ce qui contredit Sa grandeur et Sa majesté.

La fausse glorification des idoles

Les polythéistes élevaient les idoles et les adoraient, ce qui est un acte absurde, car ils ne les considéraient même pas comme égales aux pierres. Ainsi, Allah les a rabaissés pour qu'ils ne soient même pas égaux aux pierres. En fait, ils ont élevé les pierres et les ont exaltées pour leur grandeur vis-à-vis d'Allah, ce qui est un acte irrationnel.

"Ils dirent : 'Si nous avons été sur le droit chemin, nous serions devenus croyants avec vous'." (Le Poète : 97-98)

Les polythéistes n'insultent pas leurs dieux, même s'ils les dédaignent et ne les glorifient pas. Ils les honorent malgré tout, et ne les déshonorent pas, ce qui est contradictoire et absurde.

L'interdiction de l'insulte réciproque

Allah a révélé à son Prophète ﷺ cette parole :

"Et n'insultez pas ceux qu'ils invoquent en dehors d'Allah, car ils insulteraient Allah par animosité, sans savoir."
(Al-An'am, 108)

Bien que les polythéistes soient des mécréants, Allah a interdit au Prophète صلى الله عليه وسلم de maudire leurs idoles pour éviter qu'ils ne commettent un blasphème plus grand contre Allah en réponse.

La gravité des paroles injurieuses envers Allah

Certaines paroles injurieuses envers Allah sont parmi les pires formes de mécréance. L'athée, par exemple, nie l'existence du Créateur et Seigneur, et pourrait dire : "Si seulement Il existait, je Le glorifierais !" En revanche, celui qui prétend croire en Allah mais insulte et offense son Seigneur manifeste une obstination et un défi manifeste.

Les idoles peuvent être adorées dans une ville, mais la profanation du nom d'Allah dans cette même ville, dans ses rues, ses marchés et ses rassemblements, est plus grave aux yeux de Allah que l'association des idoles avec Lui. La profanation de Son nom - Gloire à Lui - est plus grave que l'association des idoles avec Lui.

Le jugement de l'injure envers Allah

Injurier Allah, même si cela constitue de la mécréance (kufr), est une offense gravissime, bien pire que la glorification de fausses divinités par les polythéistes. Qu'Allah nous en préserve. Insulter Allah et profaner Son nom dans une ville est plus grave que permettre et légiférer la fornication ou l'acte sodomite. En effet, la mécréance de

permettre ces obscénités est liée à la législation et à l'insouciance des lois d'Allah, tandis que l'injure touche directement à l'essence même du législateur. Cette forme de kufr est plus sévère et plus grave, bien que tous deux soient des actes de mécréance, car le kufr a des degrés et des niveaux, tout comme la foi.

Lorsqu'Allah mentionne la mécréance des chrétiens et leur insulte en prétendant qu'Il a un fils, Il décrit leur crime comme étant plus grave que celui des polythéistes et des adorateurs des étoiles :

"Et ils ont dit : 'Le Tout Miséricordieux S'est attribué un enfant.' Vous avancez certes là une chose abominable ! Peu s'en faut que les cieux ne s'éclatent à ces paroles, que la terre ne se fende et que les montagnes ne s'effondrent, du fait qu'ils ont attribué un enfant au Tout Miséricordieux. Or, il ne convient nullement au Tout Miséricordieux d'avoir un enfant. Tous ceux qui sont dans les cieux et sur la terre viendront à Lui comme serviteurs." (Maryam 88-93)

Magnificence et jugement de Allah et de Ses lois

Ceux qui affirment qu'Allah a un fils ont en réalité offensé Allah et diminué Sa majesté, et Il a préparé pour eux un châtement sévère le Jour du Jugement. Prétendre qu'Allah a un fils rabaisse le Créateur en le rendant semblable à la créature, ce qui est pire que de simplement élever une créature à un rang élevé. Cette prétention est la plus grande mécréance, car elle rabaisse la grandeur d'Allah plus que tout autre acte.

Injurier Allah contredit la foi intérieure et extérieure. Cela va à l'encontre de la conviction en Allah, de l'amour, de la glorification et du respect qui Lui sont dus. Il n'est pas possible de prétendre respecter quelqu'un tout en l'insultant. C'est comme prétendre respecter ses parents tout en les insultant et se moquant d'eux. Celui qui prétend respecter ses parents mais les insulte, son prétendu respect est faux. De même, insulter Allah contredit la foi apparente et cachée, c'est à la fois une parole et une action.

Consensus des savants sur la mécréance de celui qui insulte Allah

Les savants de toutes les écoles de pensée s'accordent à dire que la foi consiste en des paroles et des actes, et que celui qui insulte Allah est mécréant, sans excuses, que ce soit de manière directe ou par dénigrement explicite.

Il est rapporté dans le livre "Masâ'ilih" de Hazm, de Mujahid, que 'Umar (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit :

“Quiconque insulte Allah ou insulte l'un des prophètes, tuez-le.”

Ibn 'Abbas (qu'Allah soit satisfait de lui) rapporte que Mujahid a dit :

“Quiconque insulte Allah ou insulte l'un des prophètes, ou insulte de manière manifeste, a renié le message d'Allah. Cela constitue une apostasie, il doit être invité à se repentir ; s'il revient à l'Islam, il sera pardonné, sinon, tuez-le. Quant

à un non-musulman qui a un traité avec les musulmans, s'il insulte Allah, il doit être tué.”

Insulter un prophète ou l'un des prophètes, ou insulter ouvertement les alliances divines, est une violation explicite de l'alliance et mérite la peine de mort.

Témoignages des érudits

L'imam Ahmad a dit à propos de celui qui insulte Allah :

“C'est un apostat qui doit être exécuté.” (Rapporté par son fils 'Abd Allah dans son ouvrage “Masâ'ilih”).

Ibnou Rahawiya (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit :

“Les musulmans sont unanimes que quiconque insulte Allah ou insulte Son Messenger, ou nie quelque chose qu'Allah a révélé, ou tue un prophète parmi les prophètes d'Allah, est un mécréant par cet acte, même s'il était reconnu comme croyant avant cela.”

Le juge 'Iyadh (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit :

“Il n'y a pas de désaccord sur le fait que celui qui insulte Allah parmi les musulmans est un mécréant dont le sang est licite.”

Consensus des savants

Le consensus sur la mécréance de celui qui insulte Allah a été rapporté par plusieurs érudits comme Ibn Hazm, Ibn Abi Zayd al-Qayrawani, et Ibn Qudama. Voici quelques références :

1. "As-Sarim al-Maslul" d'Ibn Taymiyyah (page 201).
2. "al-Masâ'il" d'Abd Allah (page 431).
3. "At-Tamhid" d'Ibn 'Abd al-Barr (volume 4, page 226).
4. "Ash-Shifa" de Qadi 'Iyadh (volume 2, page 270).
5. "Al-Muhalla" d'Ibn Hazm (volume 11, page 411).
6. "Al-Mughni" d'Ibn Qudama (volume 9, page 33).
7. "As-Sarim al-Maslul" d'Ibn Taymiyyah (page 512).
8. "Al-Furu'" d'Ibn Muflih (volume 6, page 162).
9. "Al-Insaf" d'Al-Mardawi (volume 10, page 326).
10. "At-Taj wal-Iklil" d'Al-Mawwaq (volume 6, page 288).

En conclusion, tous les savants affirment la mécréance de celui qui insulte Allah et ne lui accordent aucune excuse, car même les esprits les plus faibles peuvent distinguer l'insulte de toute autre parole, et ils reconnaissent l'énormité du blasphème.

Ibn Abi Zayd al-Qayrawani al-Maliki a été interrogé à propos d'un homme qui a maudit un autre homme et maudit Allah avec lui. L'homme s'est excusé en disant : "Je voulais simplement maudire Satan et j'ai fait une erreur de langue !"

Ibn Abi Zayd a rapporté avec approbation : "Il doit être tué

Pour sa mécréance, et son excuse n'est pas acceptée, qu'il soit en train de plaisanter ou sérieux.

(La mise à mort d'un individu ne peut être prononcée que dans un pays appliquant la Sharia et uniquement par la plus haute autorité religieuse en matière de jurisprudence, c'est-à-dire un juge.)

Il est également rapporté par Ibn Qudama et d'autres que la mécréance de celui qui insulte Allah ne peut pas être pardonnée, que ce soit en plaisantant ou en étant sérieux.

Ainsi, les savants et les juges jugent et condamnent selon toutes les écoles juridiques - les quatre et autres - en se basant sur l'apparence des actes, sans se soucier des intentions cachées, et ce, même si celui qui insulte prétend que ce n'était pas sérieux.

Si les savants devaient accepter les justifications intérieures pour les violations apparentes, les noms des lois légales, des châtiments et des peines disparaîtraient, ainsi que les droits et les honneurs ; aucun musulman ne serait distingué d'un mécréant, et aucun croyant d'un hypocrite, et la religion et le monde se désintégreraient,

et la religion et le monde seraient laissés à la merci des insensés et aux mains des malades du cœur.

Insulter est de la mécréance, même sans l'intention de mécréance

Insulter Allah, exalté soit-Il, est de la mécréance sans aucun doute, et il n'y a pas de considération à accorder aux excuses des gens ordinaires concernant l'absence d'intention. En effet, leurs paroles d'insulte se produisent sans qu'ils n'aient l'intention de faire du mal envers Allah.

Cette excuse est une ignorance des personnes ignorantes parmi eux ! Seuls les partisans de Jahm ibn Safwan et les extrémistes des Murji'ah acceptent cela. Ils disent que la foi est uniquement la croyance et la connaissance du cœur. Cette excuse découle de leur ignorance de ce qu'est la foi.

La foi est parole et acte : parole de la langue et du cœur, et acte du cœur et des membres.

Les extrémistes des Murji'ah pensent que l'acte apparent ne contredit pas la foi, et selon eux, cela ne peut être annulé que par le retour à la croyance dans le cœur.

Et la vérité est que la foi est apparente et cachée, et chaque aspect de l'un prouve l'existence de l'autre, et en l'absence de l'un, toute la foi disparaît.

De même, l'infidèle devient infidèle lorsqu'il a l'intention et le but de l'infidélité ; même s'il ne le dit pas avec sa langue ou ne le fait pas avec ses membres, il est tout de même considéré comme infidèle par son intention et sa volonté. Et même s'il n'a pas l'intention de l'infidélité par son cœur et ne le dit pas avec sa langue, il reste infidèle par son action.

Et si les membres accomplissent une action interdite, ils prennent cela et les secrets sont ramenés à Allah. Et ce n'est pas parce que quelqu'un accomplit une action qui ressemble extérieurement à l'infidélité qu'Allah le considère comme infidèle, mais il est infidèle auprès d'Allah par son intérieur et non par son apparence extérieure.

Et Allah a jugé que l'infidèle est infidèle s'il se moque de Lui, de Son Livre ou de Son Prophète (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui), et Il n'acceptera pas son excuse après qu'il ait intentionnellement cherché à ridiculiser.

Allah Tout-Puissant a dit :

Mais si tu leur demandais (la raison), ils diraient sûrement :
"Nous ne faisons que discuter et jouer." Dis : "Est-ce d'Allah, de Ses versets et de Son messenger que vous vous moquiez ?" Ne vous excusez pas ; vous avez mécru après avoir eu foi." (Sourate At-Tawbah, versets 65-66).

Et la raison en est que les gens sont pris en compte pour ce qui apparaît d'eux ; ainsi, il n'est pas accepté d'un homme qu'il insulte ou calomnie un autre sous prétexte de plaisanterie. De même, le gouverneur n'accepte pas qu'on l'insulte ou qu'on le maudisse, même si les gens s'excusent après coup en disant qu'ils n'avaient pas l'intention. Ainsi, l'affaire ne doit pas être réglée par des coups sans un jugement clair de quatre-vingts coups de fouet, et il n'est pas accepté de celui qui calomnie qu'il le fasse par plaisanterie ou jeu.

De même, la dignité de l'autorité tombe si elle permet aux gens de plaisanter et de se moquer d'elle sans la punir ; ainsi, nous voyons qu'elle punit et réprimande à la fois le sérieux et le moqueur.

Les textes révèlent des détails dans la prise en compte de l'homme pour ses crimes et ses oppressions, et le blâme de celui qui néglige de connaître la grandeur et la stature connue par la nature dans la raison et le transfert, et le non-acceptation de ses excuses à ce sujet.

Dans "As-Sahîh", d'après Abu Hurayra (que Allah soit satisfait de lui), il a dit : Le Messager d'Allah (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a dit : "L'homme peut prononcer une parole pour laquelle il ne réalise pas la gravité, mais à cause de cela, il tombe en enfer pendant soixante-dix automnes."

Allah a ainsi décrété pour lui le châtiment et ne l'a pas excusé en raison de : "Il n'a pas réfléchi à son discours !", c'est-à-dire : il n'a pas pris en considération la valeur de ce qu'il disait, ni pesé ses paroles ; car il a été négligent dans sa réflexion sur ce qu'il disait. S'il avait réfléchi et médité, même un minimum, il se serait rendu compte de la laideur et de la méchanceté de ses paroles

Il est également rapporté dans le hadith de Bilal ibn Al-Harith d'après le Prophète (paix et bénédictions d'Allah sur lui) qui a dit :

"Certes, l'un de vous peut prononcer une parole qui suscite le mécontentement d'Allah, sans qu'il ne pense qu'elle atteindra ce qu'elle a atteint, et Allah enregistre contre lui Son mécontentement jusqu'au jour où il Le rencontrera." (Sahih al-Bukhari, n° 6478 ; et rapporté aussi par Muslim, n° 2988, en résumé.)

L'insulte est un acte de mécréance même sans intention de mécréance.

L'excuse selon laquelle une personne insulte Allah le Très-Haut et Le maudit, – Gloire à Lui –, laisse échapper de sa langue des paroles sans intention de dénigrement ou de blasphème n'est pas valable : une excuse qui est similaire à celle d'Iblis (Satan) pour l'humiliation de l'homme ; jusqu'à ce qu'il le suive dans sa mécréance, s'installe sur son chemin, et s'oppose à son propre Créateur. Satan ne tente l'homme dans sa mécréance que par ce qui satisfait ses propres désirs, et il n'innove pour lui que ce qui le rassure avec des arguments rationnels faibles, des arguments juridiques faibles, qui ne reposent pas sur une compréhension correcte dépourvue de passion.

Parmi les incitations de Satan et ses astuces sur l'homme : il minimise pour lui sa mécréance et son péché en rappelant ses bonnes actions pour que l'homme soit trompé par elles et qu'il perde le regret de son péché. Et la douleur du péché dans le cœur de l'homme est comparable à l'apaisement de celui qui insulte Allah parmi les gens ordinaires en prononçant des témoignages et en honorant les parents ! Et peut-être même en accomplissant des prières !

“Musnad Ahmad” (3/449), n° 15852, et authentifié par Ibn Hibban, n° 280.

Magnifier Allah le Très-Haut et juger ses règles.

Les polythéistes arabes de La Mecque se sont égarés de cette manière ; ils ont associé des partenaires à Allah le Très-Haut et ont adoré des idoles en dehors de Lui, et ils ont minimisé dans leurs cœurs l'importance du pèlerin, la construction de la Mosquée Sacrée, et le revêtement de la Kaaba. Cela ne leur a pas profité auprès d'Allah, car leur association de partenaires à Allah avec d'autres que Lui contredit sa magnification. Ils magnifient la Maison et ne croient pas en le Seigneur de la Maison ! La Maison est magnifiée pour Allah et non pas magnifiée pour la durée de vie.

Allah, Exalté soit-Il, a dit : "Avez-vous considéré la charge de donner à boire aux pèlerins et l'entretien de la Mosquée sacrée comme étant semblable (aux actes de celui) qui croit en Allah et au Jour dernier et lutte dans le sentier d'Allah ? Ils ne sont pas égaux devant Allah. Et Allah ne guide pas les gens injustes." (At-Tawbah : 19)

Souvent, la foi de l'homme en Allah prétend une chose mais contredit cette prétention dans d'autres domaines ! Allah, Exalté soit-Il, a dit : "Parmi les gens, il y a ceux qui disent : 'Nous croyons en Allah et au Jour dernier', tandis qu'en fait ils ne sont pas croyants." (Al-Baqarah : 8)

La prétention de magnifier Allah, Exalté soit-Il, et de prononcer les témoignages, ne se maintient pas avec l'insulte envers Allah, Exalté soit-Il, et les propos de moquerie contre Lui.

Le Châtiment de Celui qui Insulte Allah

Les savants sont unanimes sur le fait que celui qui insulte Allah doit être tué en tant qu'apostat. Il ne sera pas soumis aux lois des musulmans après son exécution ; il n'y aura pas de prière funéraire, ni de lavage, ni de linceul, ni d'enterrement dans les cimetières musulmans, et il n'est pas permis de prier pour lui, car il ne fait plus partie des musulmans.

(La mise à mort d'un individu ne peut être prononcée que dans un pays appliquant la Sharia et uniquement par la plus haute autorité religieuse en matière de jurisprudence, c'est-à-dire un juge.)

Cependant, les savants divergent quant à l'acceptation de son repentir s'il se repent de son acte ou de ses paroles abjectes contre Allah. Doit-on accepter son repentir ou non ? Doit-il être exécuté ou non, et son repentir ne serait-il valable que pour l'au-delà ? Les savants ont deux avis célèbres à ce sujet.

La gravité de l'insulte envers Allah et son jugement

Le premier avis : Non-acceptation du repentir et obligation d'exécution

Il doit être tué sans possibilité de repentance, et son repentir est pour Allah dans l'au-delà. C'est l'avis dominant parmi les hanbalites et d'autres groupes de juristes, et c'est l'avis apparent de Umar ibn al-Khattab, Ibn Abbas, et d'autres, comme mentionné précédemment. C'est également l'avis apparent d'Ahmed ibn Hanbal, bien connu.

La raison en est que le repentir ne supprime pas la punition explicite, et ne détourne pas les dangers de la négligence en insultant Allah parmi les gens. Accepter le repentir avec négligence entraîne la banalisation de ce grand péché. Lorsque les gens présentent leur repentir au pouvoir et au jugement, ils montrent le repentir puis retournent à leur état précédent, ce qui les encourage à blasphémer. Ils renforcent la rébellion dans leurs âmes, et les châtiments sont prescrits pour discipliner le coupable, l'exhorter à se détourner de son acte et pour dissuader ceux qui pourraient agir de la même manière ou dire la même chose. Ainsi, l'acceptation du repentir annule la punition prévue pour les personnes délibérément offensantes.

(La mise à mort d'un individu ne peut être prononcée que dans un pays appliquant la Sharia et uniquement par la plus haute autorité religieuse en matière de jurisprudence, c'est-à-dire un juge.)

Le second avis : Acceptation de la repentance

La raison de leur acceptation du repentir : Insulter Allah est un acte de mécréance, et le repentir d'un mécréant est accepté, tout comme celui des polythéistes, des chefs et des rebelles, car ils embrassent l'islam. Leur entrée dans l'islam efface leur mécréance passée. Allah accepte le repentir de celui qui se repent, pardonne et l'absout de son péché, même s'il a insulté Allah, exalté soit-Il. Il a déjà pardonné à celui qui l'a insulté par son ignorance.

Cela contraste avec l'insulte envers le Prophète ﷺ ; il est légitime de le défendre. Le Prophète ﷺ n'a pas pardonné à quiconque l'a insulté avant sa mort.

Le principe fondamental à ce sujet : Punir le grand péché d'insulter Allah. Celui qui l'insulte mérite l'exécution pour son acte.

Ensuite, insulter le Prophète ﷺ relève du même principe, car le Prophète ﷺ a affirmé dans ses hadiths :

Insulter Allah, exalté soit-Il, se divise en deux types :

Le premier type : Insulte directe

Insulter directement Allah en critiquant Ses attributs, en se moquant de Lui, et en dénigrant Sa personne, exaltée soit-Il. Cela prend en compte les jugements précédents, et c'est ce que les savants visent lorsqu'ils émettent des jugements sur l'insulte directe envers Allah, exalté soit-Il.

Le deuxième type : Insulte indirecte

Insulter ce qui est lié à Allah parmi Ses signes et Ses créatures qui n'ont pas le choix, contrairement à l'homme et ses actions. Cela inclut l'insulte du temps, des jours, des heures, des mois, des années, des profondeurs et des étoiles. Cela ne prend pas en compte les jugements précédents d'apostasie et de peine de mort, sauf si l'intention est clairement de viser Allah en insistant sur cette moquerie et ce dénigrement, exalté soit-Il.

Il est rapporté dans "les deux Sahihs" d'Abu Hurayra, qui a dit : Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit :

“Allah a dit : ‘Le fils d’Adam m’insulte en insultant le temps, alors que Je suis le temps, en Ma main se trouvent toutes les affaires ; Je fais tourner la nuit et le jour.’”

Et dans une autre narration :

“Le fils d’Adam m’insulte en disant : ‘Ô temps, quelle calamité !’ Ne dites pas : ‘Ô temps, quelle calamité !’ Car c’est Moi qui suis le temps Je suis le temps ; Je fais tourner la nuit et le jour ; alors que si Je les saisis, ils périssent.”

(Rapporté par al-Bukhari, 4826, 7491, et par Muslim, 2246).

Les étoiles et les planètes, le soleil et la lune, leurs effets et mouvements, la nuit et le jour, le temps et les saisons, ne sortent pas de la volonté d'Allah, exalté soit-Il, et n'ont aucune volonté propre. Ils n'ont ni choix ni commandement, sauf par le décret divin. Ils ne peuvent pas échapper à Son contrôle.

Ainsi, insulter ces éléments est en réalité une insulte envers Allah, exalté soit-Il, et une objection à Sa sagesse et à Sa volonté dans ces choses.

Et pour cette raison, Allah a fait que le blasphème contre le temps soit assimilé à une insulte envers Lui par l'entremise du temps ! Allah, exalté soit-Il, n'assimile pas le blasphème de l'homme à ses actions parce que l'homme a le libre arbitre et les actions qui en découlent lui sont attribuées ;

Comme Allah, exalté soit-Il, dit :

“Et vous ne voulez qu’avec la volonté d’Allah, le Seigneur de l’univers.” (At-Takwir : 29)

Quant aux planètes comme le soleil et la lune, Allah, exalté soit-Il, a dit à leur sujet :

“Le soleil ne peut rattraper la lune, ni la nuit devancer le jour : chacun vogue dans une orbite.”

(Yâ-Sîn : 40)

Il est obligatoire de magnifier Allah et Ses attributs !

Et quiconque magnifie Allah, exalté soit-Il, et Ses commandements et interdictions, en reconnaissant Sa gestion et Ses décrets, et en s'arrêtant aux limites fixées sans extrapoler dans ce qui échappe à la connaissance humaine.

Et quiconque magnifie Allah, exalté soit-Il, par Son souvenir, Ses invocations et Ses demandes, et associe les événements de l'univers à Lui seul ; Il est le Créateur et le Gestionnaire de l'univers sans associé. Allah, exalté soit-Il, dit :

“Ils n'ont pas estimé Allah à sa juste valeur alors que le Jour de la Résurrection, Il enserrera la terre entière et les cieux seront pliés dans Sa main droite. Gloire à Lui ! Il est au-dessus de ce qu'ils Lui associent.” (Az-Zumar : 67)

Et quiconque magnifie Allah, exalté soit-Il, par Son souvenir, Ses invocations et Ses demandes, et associe les événements de l'univers à Lui seul ; Il est le Créateur et le Gestionnaire de l'univers sans associé.

Allah, exalté soit-Il, dit :

“Ils n'ont pas estimé Allah à sa juste valeur alors que le Jour de la Résurrection, Il enserrera la terre entière et les cieux seront pliés dans Sa main droite. Gloire à Lui ! Il est au-dessus de ce qu'ils Lui associent.” (Az-Zumar : 67)

Ainsi se termine ce message de manière concise.

Et Allah seul est le guide et le soutien, Il n'a pas d'associé. Nous Lui demandons la bonne intention et le bienfait général. Que les prières d'Allah et Son salut soient sur notre prophète Muhammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons, et que ceux qui les suivent avec bienfaisance jusqu'au Jour de la Rétribution.

Écrit par Abdul Aziz bin Marzouk Al-Tarifi

21 Muharram 1434 H.

Notes

Nous nous contentons de ce qui précède à titre de résumé et de concision, et non pas de manière détaillée et exhaustive, car le lieu du détail est dans un autre contexte, et par volonté de diffusion et de simplification, nous avons traité ces questions de manière concise.

Je demande à Allah, Gloire et Majesté à Lui, de nous accorder à vous et à nous la satisfaction, et que la paix et les bénédictions soient sur notre Prophète Muhammad, ainsi que sur sa famille, ses Compagnons, et ceux qui les suivent avec bienfaisance jusqu'au Jour du Jugement.